



## de la pommade pour les SIP

en prévision de l'affluence à l'accueil au début de l'année pour les SIP,  
les agents ont reçu le mail qui suit.

A défaut d'augmentation de salaire, de promotion, ou toute autre forme de reconnaissance, nos collègues des SIP ont le droit à une bonne couche de pommade ! c'est gratuit, facile à passer et ça ne change rien ! Nous nous demandons ce que dira la Direction lorsque le PAS sera un prétexte à supprimer des emplois ? la même pommade ?

*En moyen de reconnaissance, du concret serait bienvenu : primes etc ...*

Je vous prie de trouver le message qui suit de la part du directeur départemental :

«La mise en place du prélèvement à la source pourrait susciter chez les usagers un besoin supplémentaire d'accompagnement et d'assistance, notamment lors des premières semaines de mise en œuvre de la réforme.

Les premières traductions financières du prélèvement à la source auront lieu en effet au mois de janvier 2019. Il s'agira en particulier du versement de l'acompte de crédit d'impôt, du premier prélèvement et du premier acompte contemporain. De plus, les usagers qui ont à signaler un changement de situation familiale et/ou une évolution de leurs revenus intervenue en 2018 pourraient nous solliciter dans les premiers jours du mois de janvier, dans la mesure où certains d'entre eux ont été informés que la réalisation des démarches nécessaires pourra s'effectuer à compter du 2 janvier 2019, date d'ouverture des fonctionnalités correspondantes dans GESTPAS. **Dans ce contexte, il est demandé aux chefs de service d'être attentifs à ce que leurs équipes puissent être suffisamment disponibles pour faire face aux sollicitations qui pourraient être potentiellement nombreuses en ce début d'année 2019.**

**Par ailleurs, tous les volontaires intervenant au titre des services civiques seront affectés à l'accueil et devront être à même de renseigner et de prendre en charge des demandes d'usagers dans le cadre du prélèvement à la source.**

**De même, les trois apprentis présents au sein de la DDFIP seront temporairement amenés à participer aux travaux d'accueil des SIP, y compris ceux qui sont actuellement affectés en SIE. Si des besoins en formation sont exprimés, les demandes des apprentis seront satisfaites dans les meilleurs délais.**

Enfin, les services de direction prendront en charge le dispositif de renfort de l'assistance au PAS souhaité par la Direction générale.

Je vous remercie par avance pour votre implication et celle de vos équipes. Je sais pouvoir compter sur le sens élevé du service public de tous les agents des Finances publiques du Pas de Calais pour accompagner nos usagers dès le début d'année 2019 et durant le temps d'appropriation de cette réforme majeure.»

**INFOFINANCES LA NOUVELLE NEWSLETTER de la Fédération UNSA Finances**

